## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-328-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT :

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est d'ajouter la zone 121-M à l'autorisation d'abattage d'arbres pour la réalisation d'un projet de construction par la municipalité ou afin de permettre le déblai et le remblai d'un terrain en vue d'un projet de construction, et enfin à modifier le pourcentage de la couverture d'ombrage des aires de stationnement de plus de 20 cases;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. L'article 2 concerne les zones concernées et contiguës représentées au tableau ci-dessous alors que les articles 3 et 4 concernent l'ensemble de la municipalité;

ZONES CONCERNÉES	ZONES CONTIGUËS
36-I	80-F, 81-C, 83-I, 126-CN, 155-I
81-C	36-I, 82-C, 83-I, 126-CN, 127-M, 163-M
82-C	81-C,83-I, 84-C, 86-F, 87-REC, 154-CN, 162-H, 163-M
83-I	36-I, 80-F, 81-C, 82-C, 122-F, 151-CN, 154-CN, 155-I
84-C	82-C, 85-H, 86-F, 154-CN
121-M	66-C, 69-H, 72-P, 75-H, 87-REC, 160-P, 162-H, 163-M, 164-H
155-l	36-I, 80-F, 83-I

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, aux heures d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <a href="https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption">https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption;</a>

**QU**'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 14 août 2023 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette séance.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 juillet 2023.

Mélanie Côté Assistante-greffière